

# FORMATION PIÉGEAGE



## INTERVENANTS :

*Moniteur de piégeage agréé :* J. SERE

*Bénévoles :* J. BIJARD, G. GUENOT de l'Association des Piégeurs de Côte d'Or,

La Fédération des Chasseurs de Côte d'Or, organisme habilité depuis le 7 avril 1987 par Mr le Préfet de Côte d'Or d'assurer la formation des piégeurs agréés.

La demande d'inscription se fait à la fédération, qui convoque les candidats en temps voulu lorsque les dates de formation sont fixées. Cette formation est gratuite. Elle est d'une durée de 16 h réparties sur deux journées.

## PREMIÈRE JOURNÉE

↳ *le matin :* réglementation avec comme support l'arrêté ministériel relatif au piégeage des populations animales, présentation des différents pièges ;

↳ *l'après-midi :* connaissance des espèces, projection d'un film.

## DEUXIÈME JOURNÉE

↳ *le matin :* parcours sur un sentier de piégeage à l'école de tir de Norges la Ville, avec manipulation des pièges et test oral sur la pose d'un collet à arrêtoir à renard.

↳ *l'après-midi :* présentation de l'ADPCO par son président ou son représentant, test de connaissance, bilan des deux jours de formation. Les candidats savent après le test si ils auront ou pas leur agrément.



## INSCRIPTION A LA FORMATION DE PIÉGEUR AGRÉE

NOM .....

PRÉNOM .....

Adresse .....

.....

Tél. ....

E-mail .....

Demande à retourner :

FÉDÉRATION DES CHASSEURS  
28 A rue des Perrières  
21000 DIJON